

BANQUE POPULAIRE DEVELOPPEMENT

Société anonyme au capital de 456 116 688 euros
Siège social : 5-7 rue de Monttessuy - 75007 PARIS
378 537 690 RCS PARIS

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze décembre à 16 heures, les administrateurs de la société Banque Populaire Développement se sont réunis par vidéoconférence, sur convocation de leur Président, par lettre adressée en date du 2 décembre 2024.

Du procès-verbal de cette réunion, il a été littéralement extrait ce qui suit :

1/ Démission du Président de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration, cooptation d'un nouveau Président du Conseil d'Administration, cooptation d'un Vice-Président du conseil d'administration

M. Christophe Bosson a fait part de sa décision de démissionner de ses fonctions de Président du Conseil d'Administration à l'issue du présent conseil. Les administrateurs acceptent cette démission et remercient chaleureusement M. Christophe Bosson pour ses actions réalisées au cours de son mandat.

Il est proposé au conseil de coopter M. Boris Joseph en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'Administrateur et de coopter M. Christophe Bosson en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'Administrateur.

Les Administrateurs décident ensuite, à l'unanimité, de nommer M. Boris Joseph, en qualité de Président du Conseil d'Administration, pour la durée de son mandat d'Administrateur et de nommer M. Christophe Bosson en qualité de Vice-Président du Conseil d'Administration.

M. Boris Joseph et M. Christophe Bosson déclarent respectivement accepter les fonctions de Président et de Vice-Président du Conseil d'Administration, et informent le Conseil qu'ils ne sont frappés d'aucune incapacité, incompatibilité, interdiction ou déchéance susceptibles de leur en interdire l'exercice et qu'ils satisfont à la règle de limite d'âge fixée par les statuts.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent extrait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Paris, le 23 janvier 2025

